

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME  
DU 05 MARS 2026  
A 20H00**

<b>Date de convocation : 24/02/2026</b>
<b>Date d'affichage : 24/02/2026</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>
<b>Nombre de conseillers présents : 10</b>
<b>Nombre de votants : 12</b>

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

**Étaient présents** : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Pascal FRICAUD, Valérie ROULIN, Jérôme LOUIS, Dominique MALISSEN Jean-François DESERSON, Mélisa BOILEVIN, Nathalie DALLET,

**Excusés :**

Monsieur Frédéric BOURSIQUOT donne procuration à Monsieur Pascal FRICAUD,  
Madame Corinne BAUDRIT donne procuration à Monsieur Bruno ROY,

**Absents :**

Monsieur Jean-François DESERSON est élu secrétaire

---

Monsieur le Maire fait état du courrier de monsieur Bruno ROY reçu par lettre recommandée le 03 mars 2026 demandant de mettre à l'ordre du jour le projet du parc éolien des Rouches sur les communes de Balanzac et Sainte Gemme, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 janvier au 26 février 2026.

Madame Gisèle BELLET rappelle le règlement intérieur du conseil municipal notamment l'article 6 qui précise que l'ordre du jour doit être est fixé par le maire après avis du bureau composé du maire et des adjoints. Monsieur le Maire réponse que le bureau Maire/Adjoint est inexistant depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire confirme que cette question ne sera pas mise à l'ordre du jour mais suggère de l'aborder lors des questions diverses.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 janvier 2026**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 janvier 2026. Il est adopté à l'unanimité des voix.

**2. Finances locales : approbation du Compte Financier Unique de la Commune au titre de l'exercice 2025**

A ce jour le CFU définitif n'est pas encore en notre possession seulement le provisoire suite à des problèmes techniques nationaux sur la plateforme de dématérialisation. Cependant monsieur le Maire présente toute de même la situation financière de la collectivité au titre de l'année 2025.

<b>Budget Principal</b>	<b>Résultat clôture 2024</b>	<b>Résultat 2025</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>
Résultat Investissement	- 130 809.44	-17 487.73	- 148 297.17
Résultat fonctionnement	226 312.11	130 863.79	130 863.79
Total	95 502.67	113 376.06	17 433.79

Cette question sera débattue ultérieurement.

### 3. Finances locales : affectation du résultat de la Commune au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
<b>Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2025</b>		<b>0</b>
Recettes 2025		886 957.33
Dépenses 2025		756 093.54
<b>Résultat CA 2025</b>		<b>130 863.79</b>
<b>Excédent cumulé</b>		<b>130 863.79</b>
	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b>Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2025)</b>		<b>--130 809.44</b>
Recettes 2025		573 392.06
Dépenses 2025		590 879.79
<b>Résultat CA 2025</b>		<b>-17 487.73</b>
<b>Résultat cumulé ligne 001 budget 2026</b>		<b><u>-148 297.17</u></b>
Restes à réaliser dépenses		61 278.72
Restes à réaliser recettes		72 089.44
<b>Besoin de financement</b>		<b>-137 486.45</b>
	<b><u>AFFECTATION</u></b>	
<b>C/1068 Investissement budget 2026</b>		<b>130 863.79</b>
<b>C/002 Excédent reporté budget 2026</b>		<b>0.00</b>

Cette question sera débattue ultérieurement.

### 4. Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du Saint Gemme au titre de l'exercice 2025

A ce jour le CFU définitif n'est pas encore en notre possession seulement le provisoire suite à des problèmes techniques nationaux sur la plateforme de dématérialisation. Cependant monsieur le Maire présente toute de même la situation financière de la collectivité au titre de l'année 2025.

Budget annexe	Résultat clôture 2024	Résultat 2025	Résultat clôture 2025
Résultat Investissement	2 353.72	- 2 515.00	- 10 161.28
Résultat fonctionnement	77 137.22	- 13 626.70	63 510.52
Total	79 490.94	- 26 141.70	53 349.24

Cette question sera débattue ultérieurement.

### 5. Finances locales : affectation du résultat du Saint Gemme au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
<b>Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2025</b>		<b>77 137.22</b>
Recettes 2025		12 604.26
Dépenses 2025		26 230.96
<b>Résultat CA 2025</b>		<b>-13 626.70</b>
<b>Excédent cumulé</b>		<b>63 510.52</b>
	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b>Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2025)</b>		<b>2 353.72</b>
Recettes 2025		0
Dépenses 2025		12 515.00
<b>Résultat CA 2025</b>		<b>-12 515.00</b>
<b>Résultat cumulé ligne 001 budget 2026</b>		<b>- 10 161.28</b>
Restes à réaliser dépenses		0
Restes à réaliser recettes		0

<b>Besoin de financement</b>		- 10 161.28
	<b><u>AFFECTATION</u></b>	
<b>C/1068 Investissement budget 2026</b>		10 161.28
<b>C/002 Excédent reporté budget 2026</b>		53 349.24

Cette question sera débattue ultérieurement.

**6. Finances locales : approbation du Compte Financier Unique du lotissement Les Orchidées au titre de l'exercice 2025**

A ce jour le CFU définitif n'est pas encore en notre possession seulement le provisoire suite à des problèmes techniques nationaux sur la plateforme de dématérialisation. Cependant monsieur le Maire présente toute de même la situation financière de la collectivité au titre de l'année 2025.

Budget annexe	Résultat clôture 2024	Résultat 2025	Résultat clôture 2025
Résultat Investissement	-27 966.00	27 966.00	
Résultat fonctionnement	-0.20	0.20	
Total	-27 966.20	27 966.20	

Cette question sera débattue ultérieurement.

**7. Commande publique : local abribus/esthétique : mise en place d'un chauffe-eau**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du mois de décembre 2025, les élus présents avaient fixé le montant du loyer du local à 100.00€/mois.

Il informe que le bail a été signé à partir du 01 mars 2026 avec madame Lucie DAVIEAU.

Il précise que ce local n'a actuellement pas accès à l'eau chaude. Il présente trois devis pour la mise en place d'un chauffe-eau :

- Ets BOUDEAUD présente un devis de 1 179.52€ HT soit 1 415.42€ TTC
- Ets Patrice GIRAUD présente un devis de 899.00€ HT soit 1 078.80€ TTC
- SARL POTVINEAU présente un devis de 968.98€ HT soit 1 065.88€ TTC

Madame Nathalie DALLET demande quelques explications sur la nature de la demande des devis.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui l'agent en charge de l'entretien des bâtiments a monté le meuble et a effectué l'alimentation en eau froide.

Madame Valérie ROULIN demande que les devis soient refaits.

Madame Nathalie DALLET avise que les élus présents ne peuvent donc pas se fier à ces devis et porte une attention sur le taux de la TVA.

Cette question sera débattue ultérieurement.

**8. Commande publique : SDEER : éclairage public : horloges vétustes**

Monsieur le Maire informe qu'il faut remplacer deux horloges vétustes (route du vieux four et chez Morand).

Il présente deux devis SDEER chacun d'un montant de 273.51€ pour le remplacement d'horloges vétustes.

Monsieur Jean-François DESERSON informe que le problème est présent depuis plusieurs mois.

Monsieur Bruno ROY insiste sur le fait que depuis le passage en LED, il y a toujours quelques problèmes d'éclairage.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'arrêter les secteurs concernés jusqu'au remplacement des horloges. Monsieur Jean-François Deserson s'en charge.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 273.51€ pour le remplacement de l'horloge vétuste route du vieux four,
- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 273.51€ pour le remplacement de l'horloge vétuste chez Morand,
- Ces dépenses seront inscrites au budget,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

#### **9. Commande publique : enfouissement des réseaux : La Durandière**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a intégré le quai de la Durandière dans la voirie communale puis transféré à la CDC Cœur de Saintonge. Il précise que les travaux de voirie devraient être réalisés courant du mois de septembre 2026 et l'effacement des réseaux au mois de mai.

Il rappelle que les travaux de voirie sont à la charge de la CDC Cœur de Saintonge.

Monsieur le Maire présente les propositions du SDEER pour l'effacement de l'éclairage public et génie civil télécom :

- Reprise de l'éclairage (3 candélabres) : Solution solaire : 6 143.85€
- Reprise de l'éclairage (3 candélabres) : 3 478.47€
- Génie civil télécom : effacement du réseau : 11 558.33€

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 6 956.95€ pour la reprise de l'éclairage public à la Durandière (3 candélabres),
- la participation du SDEER à hauteur de 50% soit 3 478.48€,
- la participation de la commune à hauteur de 3 478.47€,
- D'ECHELONNER le remboursement en 5 annuités auprès du SDEER,
- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 9 631.94€HT soit 11 558.33€ TTC pour la réalisation des travaux de génie civil à la Durandière
- D'ECHELONNER le remboursement en 5 annuités auprès du SDEER,
- Ces dépenses seront inscrites au budget,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités,

#### **10. Commande publique : borne de recharge**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la proposition de Electric 55 Charging pour l'implantation d'une borne électrique ainsi que la proposition du SDEER.

La proposition de Electric 55 Charging consiste en

- L'installation et maintenance prises en charge par E55C : La commune supporte le coût de l'abonnement du contrat d'énergie.
- L'exploitation sur la base d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de 20 ans, garantissant flexibilité et transparence.
- L'interopérabilité totale avec tous les opérateurs de mobilité.
- Le remboursement de la consommation sur base du fournisseur d'électricité majoré de 1ct.

La proposition du SDEER consiste en la fourniture, pose et raccordement d'une borne de recharge accélérée pour un montant de 11 700.00€ HT avec 20% de participation du SDEER soit un montant total des travaux de 9 360.00€ HT

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour et 5 abstentions (mesdames Valérie ROULIN, Gisèle BELLET et Mélisa BOILEVIN et monsieur Bruno ROY (procuration))

- Les termes de la convention entre la commune et la société Electric 55 Charging portant sur l'occupation d'un emplacement de charge pour véhicules électriques sont approuvés,
- La présente convention est conclue pour une durée de 20 ans, à compter de la mise en service des bornes de recharge. Elle pourra être renouvelée par accord exprès entre les parties,

- L'occupant s'engage à verser à la commune un remboursement de la consommation en fonction du volume de kWh consommés sur la base du tarif prévu par le contrat d'électricité souscrit par la commune et préalablement approuvé par l'occupant, majoré de 1 centimes.
- L'occupant prendra en charge l'intégralité des coûts liés à l'installation, au raccordement au réseau électrique, à l'entretien et à la maintenance des bornes de recharge, ainsi qu'aux éventuels travaux de remise en état du domaine public en fin d'occupation, ...
- La convention pourra être résiliée de plein droit par la commune en cas de manquement grave aux obligations contractuelles de l'occupant, après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 30 jours,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

## **II. Ressources humaines : création de poste suite avancement de grade et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes, suite au tableau des avancements de grade par ancienneté proposé par le centre de gestion de la Charente-Maritime, suivant :

- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet ;
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ;
- la modification du tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2026.

Madame Valérie ROULIN souhaite savoir de combien sera l'augmentation des salaires.

Monsieur le Maire répond que l'augmentation sera de quelques euros par agent et par mois.

Madame Nathalie DALLET appuie que l'avancement de grade par ancienneté est dans l'intérêt de l'agent et qu'effectivement l'augmentation du salaire par agent ne reflète pas une grosse augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe relevant du cadre d'emplois des adjoints technique ;
- DÉCIDE la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup>, de catégorie C, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant du cadre d'emplois des adjoints technique ;
- DÉCIDE suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26/35<sup>ème</sup>,
- DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 01 juillet 2026,

Date et numéro de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdomadaire du poste en h/min	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste pourvu depuis le	Poste occupé	
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>								
n°2024-0091 du 21 novembre 2024	Rédacteur	B	35.00h	35h00	Secrétaire général de mairie	01/01/2025	Titulaire	100%
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>								
n°2024-0071 du 19 septembre 2024	Adj adm princ 2 <sup>ème</sup> classe	C	28.00 h	28h00	Agent d'accueil	01/01/2025	Titulaire	100%
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>								
n°2020-0008 du 12 mars 2020	Adj tech princ 1 <sup>ère</sup> classe	C	35.00h	35h00	Cantinière	01/04/2020	Titulaire	100 %
n°2015-0047 du 25 juin 2015	Adj tech princ 2 <sup>ème</sup> classe	C	35.00h	35h00	Agent polyvalent	01/07/2021	Titulaire	100 %

n°2019-0002 du 12 février 2019	Adj tech princ 2ième classe	C	33.00h	33h00	Agent d'entretien	01/06/2019	Titulaire	100 %
n°2026-0007 du 05 mars 2026	Adj tech princ 1ier classe	C	26.00h	26h00	Agent polyvalent	01/04/2020	Titulaire	100 %
n°2026-0007 du 05 mars 2026	Adj tech princ 2ième classe	C	35.00h	35h00	Agent polyvalent	19/09/2016	Titulaire	100 %
n°2022-0051 du 17 novembre 2022	Adj tech	C	35.00h	35h00	Agent des espaces verts	01/06/2023	Titulaire	100 %
n°2023-0052 du 15 juin 2023	Adj tech	C	28.00h	28h00	Agent d'entretien	01/09/2023	Titulaire	100 %
N°2024-0074 du 19 septembre 2024	Adj tech	C	6.00h	6h00	Agent d'entretien	01/01/2025	Titulaire	100%
<b>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>								
n°2024-0072 du 19 septembre 2024	ATSEM princ 1ère classe	C	27.00h	27h00	ATSEM	01/01/2025	Titulaire	100%
n°2024-0073 du 19 septembre 2024	ATSEM princ 2ième classe	C	25.00h	25h00	ATSEM	01/01/2025	Titulaire	100%
<b>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</b>								
n°2025-0068 du 16 octobre 2025	Adj du patrimoine	C	21.00h	21h00	Médiathèque	01/01/2026	Stagiaire	100%
<b>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</b>								
n°2025-0049 du 17 juillet 2025	Adj d'animation	C	10.00h	10.00h	Jeunesse	01/09/2025	Contractuel	100%

- PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.
- DECIDE que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## 12. Questions diverses

- 21 juin 2026 : feux d'artifice
- Les membres présents sont plutôt favorables à reconduire l'idée d'une fête annuelle.
- Jeux intervillages : monsieur Bruno ROY précise que les jeux intervillages sont organisés par les comités des fêtes ou comité d'animations de chaque commune. La commune de Corme Royal étant la gagnante de l'année 2025, c'est elle qui organise et accueille les 8 communes participantes.
- Monsieur le Maire précise qu'une troupe de théâtre de Saujon serait intéressée de jouer en extérieur courant du mois de mai car la scène de la salle des fêtes est trop petite. Les membres présents sont plutôt favorables.
- Monsieur le Maire informe qu'il a dû rédiger un arrêté de péril et faire appel à un expert du tribunal administratif de Poitiers pour constater les désordres.
- Monsieur Le Maire fait lecture de la proposition de motion en faveur de la filière du cognac. Cette motion sera prise lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Monsieur Jean-François DESERSON avise que Bruxelles a dû prendre des décisions à ce sujet.
- Monsieur Bruno ROY demande à Monsieur le Maire pour quelle raison la question relative au projet de parc éolien des Rouches n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion, à la suite de l'enquête publique, alors même que le projet présenté diffère de celui qui avait été soumis au vote au cours de l'année 2024. Monsieur le Maire répond que, depuis 2009, les différentes mandatures se sont déjà exprimées sur ce projet de parc éolien des Rouches, y compris la mandature actuelle. Madame Gisèle BELLET indique que Monsieur le Président de la CDC Cœur de Saintonge a précisé qu'il s'agissait bien d'un nouveau projet et que chaque commune était invitée à inscrire cette question à l'ordre du jour afin de procéder à une délibération. Elle estime que le fait de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour est un déni démocratique. Monsieur le Maire rappelle que le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public dans chacune des mairies concernées sur une durée d'un mois et que très peu de personnes se sont déplacées pour le consulter. Madame Nathalie DALLEY s'interroge alors sur les raisons pour lesquelles un nouveau débat ne pourrait pas être organisé sur ce sujet. Monsieur Jean-François DESERSON n'est pas d'accord sur les propos tenus par

- Madame Gisèle BELLET et estime que le projet présenté lors de la dernière enquête publique demeure similaire au projet initial. Monsieur le Maire met fin à cette discussion.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour cette mandature.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Le Maire,

Le secrétaire,

Philippe GACHET

Jean-François DESERSON

CONSEIL MUNICIPAL séance en date du 28 mars 2026		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
CM	BELLET Gisèle	
CM	CHASSAGNE Nadine	
CM	CORDIER Pascal	
CM	DALLET Nathalie	
CM	DRUGEON Jean-Yves	
CM	DRUGOEN Rita	
CM	GACHET Philippe	
CM	LABAU Anne Laure	
CM	LEBLANC Hervé	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	MAURAT Pascal	
CM	MOUTIER Ludovic	
CM	PAUL Patricia	
CM	ROY Bruno	
CM	TONCELLI Joël	